



QUINZIÈME ANNÉE VOL. XXIX, No 11

Samedi. 13 Mars 1897

La  
**SEMAINE RELIGIEUSE**

DE  
**MONTREAL**

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque  
de Montréal.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

**ADMINISTRATION**

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.

ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

**DAVID OUIMET**

**PLOMBIER, FERBLANTIER ET COUVREUR**

Poseur d'appareils à Gaz et de système de chauffage  
à vapeur et à eau chaude

48 rue St-Laurent . . .

19<sup>1</sup>/<sub>2</sub> rue St-Chs-Borromée

MONTREAL

---

Aux Messieurs du Clergé

---

**MANDEMENTS**

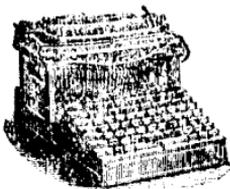
**Lettres Pastorales, Circulaires**

**ET AUTRES DOCUMENTS**

Publiés dans le diocèse de Montréal depuis  
son érection. 11 volumes, brochés.

**EN VENTE**

**A l'archevêché de Montréal**



# MACHINES A ECRIRE

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les membres du clergé, et surtout les directeurs de maisons d'éducation, que nous avons l'agence des machines à écrire

**PEERLESS  
DENSMORE,  
PEERLESS,**

**REMINGTON-SHOLES,  
HARTFORD:**

Ces machines sont les plus perfectionnées et peuvent satisfaire tous les goûts, toutes les exigences et toutes les bourses.  
Nos fournitures, telles que rubans pour toutes machines, papier carbone, papiers toile, pupitres, etc., sont garanties supérieures sous tous les rapports.  
Machines de seconde main, en parfait état.

**Fournitures de Miméographe et de Néostyle**

Une visite (ou correspondance) est respectueusement sollicitée.

## CLEMENT & CUSSON

**AGENTS GÉNÉRAUX**

Batisse des Chars Electriques, Cote de la Place d'Armes,  
Téléphone Bell 2065 **MONTREAL, P. Q.**

Catalogues et échantillons d'écriture franco.

## J. B. RESTHER & FILS

**ARCHITECTES**

**BUREAU : Batisse Imperiale 1er etage, No. 13**

**107 RUE SAINT-JACQUES**

Téléphone Bell. 1800. **MONTREAL.**

MM. Resther se chargent de plans, devis, et surveillance des travaux, pour construction d'églises, collèges, couvents, etc., etc. Des conditions spéciales sont faites aux corporations religieuses.

MM. RESTHER sont recommandés par plusieurs corporations religieuses importantes.

Tél. Bell 7354.

Tél. des Marchands 216

## JOSEPH COUSINEAU

**MAROHAND DE**

**BOIS ET CHARBON**

**180 RUE LAGAUCHETIERE, MONTREAL**  
COIN DE LA RUE BEAUDRY;

### Prières des Quarante-Heures

DIMANCHE	14	MARS	— St-Jacques à Montréal.
MARDI	16	“	— St-Janvier.
JEUDI	18	“	— St-Joseph Lanorale.
SAMEDI	20	“	— St-Joseph à Montréal.

### Fêtes de la semaine

DIMANCHE	14	MARS	— 2me DU CARÊME, sem.
LUNDI	15	“	— De la férie. (b† SS Angés).
MARDI	16	“	— De la férie. († SS Apôtres).
MERCREDI	17	“	— S. Patrice, E. C., doub. m.
JEUDI	18	“	— S. Cyrille de Jésus, E. D., d.
VENDREDI	19	“	— S. JOSEPH, pat. de l'Eg. C., d.
SAMEDI	20	“	— S. Gab. Archange, d. m. [cl.

### La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :  
 Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.  
 Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.  
 Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents  
 défunts de ses abonnés.

# LAPRES & LAVERGNE

**Photographes  
 attitrés du Clergé**

25% de réduction pour le Clergé et les Communautés Religieuses  
 MM. LAPRES & LAVERGNE ont un manteau romain à la disposition de leurs  
 clients.

TELEPHONE 7283      360 RUE ST-DENIS      MONTREAL

# ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

## D'Ornements d'Eglise

**Bronzes et Chasubleries**

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture  
 à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de man-  
 tuaire, Lustres, Chandeliers d'autel et Candélabres, Calices, Ciboures, Ostensoirs  
 et Burettes. Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

Clerges approuvés pour le culte par les autorités de l'archevêché de Montréal.

*Magnifique candélabre br eveté au Canada et aux Etats-Unis,  
 sept lumières, pouvant donner au-delà de cent changements diffé-  
 rents, aux prix de \$32.50 la paire.*

SPECIALITE POUR AUTEL EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX

**1677 rue Notre-Dame • Montreal**



## Société Co-Opérative de Frais Funéraires

(Incorporée. Capital \$30,000)

Bureau central :

**1725 rue STE-CATHERINE**

Tel. Bell. 6235

Tel. March. 563

Succursales :

**1012 rue Ste-Catherine**

**2159 rue Notre-Dame**

### ATTENTION !

Une société qui mérite l'encouragement du public en général, riches et pauvres, est bien la " Société Co-Opérative de Frais Funéraires " qui, depuis sa fondation à Montréal, a donné au public la plus grande satisfaction. Il faut l'encourager parce qu'elle rend les plus grands services à ses abonnés comme à tous ceux qui veulent des funérailles grandioses. Il suffit de jeter un coup d'œil sur leur système, expliqué plus bas, pour se convaincre que pas un entrepreneur de pompes funèbres ne peut offrir les avantages qu'elle offre au public aux conditions suivantes :

Une belle décoration de la chambre mortuaire, cercueil fini en bois de rose ou en drap, au choix. Corbillard à deux chevaux pour transporter le corps de la maison à l'église, et au cimetière de la ville. Ci-dessous les taux :

De naissance à 5 ans, \$1.00 par année. De 30 ans à 45 ans, \$1.00 par année.

De 5 ans à 30 ans, .75 par année. De 45 ans à 55 ans, 1.50 par année.

De 55 ans à 65 ans, 2.50 par année.

Funérailles de toutes classes, à bas prix. Embaument de première classe.

La seule société de pompes funèbres incorporée offrant des garanties solides.

## La Compagnie d'approvisionnements alimentaires (Limitée)

**87 ET 89 RUE ST-JACQUES, MONTREAL**

Tient constamment un stock des mieux assortis destiné à MM. les membres du clergé.

**Vins de Messe, Cierges, Chandelles de Cire**

(Approuvés par les autorités ecclésiastiques de Montréal).

**HUILES d'Olive pour sanctuaire, Veilleuses, Verrines  
Encens, Braise Encens, Etc., Etc.**

Envoi du Prix Courant et échantillons sur demande.

# ROBERT MAISON DE FINANCE

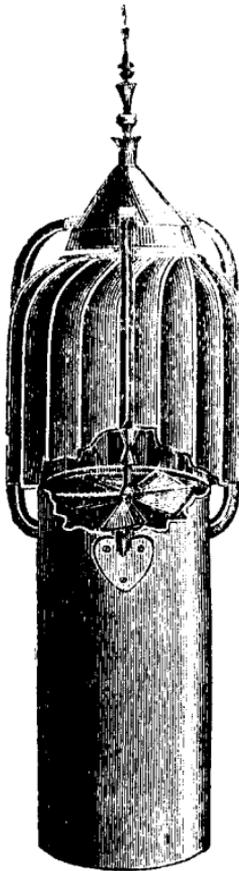
180 rue ST-JACQUES  
Edifice de la Banque d'Epargne  
— MONTREAL

Prêts aux Fabriques et aux Communautés religieuses, Consolidation de Dettes, par annuités, avec amortissement. Négociations de Débentures pour Municipalités et Commissaires d'Ecoles. Prêts aux Particuliers, sur hypothèque de Biens-Fonds. A ceux qui ont de l'argent à prêter, j'ai toujours des demandes pour des emprunts à 6 %, intérêt payable semi-annuellement.

# LE VENTILATEUR

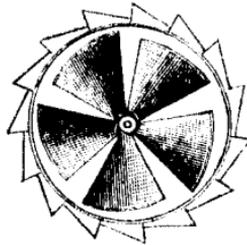
# EOLIEN

(BREVETÉ 26 MAI 1894.)



L'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des

Manufactures  
Edifices . . .  
. . . Publics,  
. Eglises . . .  
Maisons . . .  
. d'Education.



Résidences . .  
. . . Ecuries,  
Cabinets . . .  
. . . d'Aisance  
Etc., Etc. . .

Il est mis en mouvement, non seulement par le moindre vent, mais aussi par la différence de température de l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse. L'hélice placée à l'intérieur de ce ventilateur établit un courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc.

Le "Ventilateur Eolien" est hautement recommandé par les principaux architectes, est en usage dans un nombre considérable d'usines et de maisons d'éducation, etc.

FAIT EN PLUSIEURS GRANDEURS

# Lessard & Harris

PROPRIETAIRES ET MANUFACTURIERS

Aussi: COUVREURS, PLOMBIERS et POSEURS  
D'APPAREILS de CHAUFFAGE.

RÉFÉRENCES :— Séminaire de philosophie de Montréal, Université Laval, les Dames du Sacré-Cœur de Montréal, le Monument National, l'Hospice Gamelle, la Providence du Mile-End, les Sœurs de Ste-Croix, Montréal, et toutes les écoles des Commissaires catholiques de Montréal.

421½. RUE CRAIG. Montréal.

**Bell Telephone 2235. Blouin, Desforges & Latourelle,**

**PLOMBIERS**

Poseurs d'Appareils à Gaz, Chauffage à Eau Chaude, Vapeur, Basse ou Haute Pression  
Couvreurs en Ardoise, Gravois, Métaux, Etc.

**BUANDERIES ET CUISINES A VAPEUR, UNE SPECIALITE.**

Plaqueurs sur Or, Argent, Nickel, Cufvre, Etc. \_\_\_\_\_

Polisseurs, Graveurs et Vernisseurs sur toute sorte de Métaux.

**520½, RUE CRAIG, Montréal.**

REFERENCES. — Sœurs Grises. — Congrégation N.-Dame. — Bon Pasteur. —  
Jésus-Marie. — Cathédrale de Montréal. — Eglise de N.-D. de Lourdes. — Pointe  
St-Charles. — Lachine, etc., etc. — Une attention toute spéciale aux commandes du  
Clergé et des Communautés Religieuses.

ETABLIE EN 1874

**G. A. LAMONTAGNE & CIE**  
**MARCHANDS TAILLEURS**

**No 1536 Rue Ste-Catherine, Voisin de la Banque d'Epargne**

**MONTREAL**

Nous accordons au Clergé et aux Communautés religieuses  
une attention toute spéciale.

**SPECIALITÉ : TWEEDS FRANCAIS, ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS.**

**Marbrerie  Canadienne**

Granit et Marbre de différentes Couleurs

**36 RUE WINDSOR — MONTREAL**

**T. ROCHON & FILS**

Successeurs de **A. R. CINTRAT**

Telephone No 2973. **Marbrier Sculpteur**

Monuments, Pierres Tunulaires, Autels et Devants de Cheminées, Carraige  
en Marbre et Mosaïque, etc.

 **Référence : Archevêché de Montréal.**

**D. A. BEAULIEU** —

**DECORATEUR**

Fabricant de Vitraux peints et en mosaïque

Constructeur et Décorateur d'Autels et de Chaires

Décorations d'églises, chapelles, résidences, bureaux, statues, bannières reli-  
gieuses, etc.

Tout ouvrage fait avec soin et dans tous les styles. Satisfaction garantie.

**1986 rue Ste-Catherine**

# LIBRAIRIE C. O. BEAUCHEMIN & FILS

256 & 258 RUE SAINT-PAUL, Montréal.

<b>A la jeunesse. Chrétien ou Agnostique</b> , par l'abbé Picard, 1 vol. 9 x 5½.	\$1 88
<b>De l'Origine du pouvoir.</b> —Unité sociale.—Suffrage universel.— Origine du pouvoir.—Emancipation des peuples adultes, par le P. Pichot. 1 vol. 8½ x 5.....	1 20
<b>Divinité de l'Eglise.</b> —Conférences apologétiques, par l'abbé Planeix. 1 vol. 7½ x 5.....	0 88
<b>Cours élémentaire de liturgie sacrée</b> , d'après le rit romain, par le P. Velghe. 1 vol. 7½ x 5.....	0 38
<b>Le Livre de l'apôtre</b> , fragments recueillis par Marie Thérèse de la Girrennerie. 1 vol. 7 x 5.....	0 75
<b>Le Journal d'un évêque</b> , publié par Yves Le Querdec, 1 <sup>re</sup> partie: LE CONCORDAT. 1 vol. 7½ x 5.....	0 88
<b>Les Livres et les idées</b> , par Fonsegrive. 1 vol. 8 x 5.....	0 88
<b>Histoires du temps présent</b> , par Jean des Tourelles, avec préface par l'abbé Naudet. 1 vol. 7½ x 5.....	0 63
<b>Nouvelle éducation de la femme</b> , dans les classes cultivées, par la vicomtesse d'Adhémar. 1 vol. 7½ x 5.....	0 88
<b>Physionomies de saints</b> , par Ernest Hello. 1 vol. 7½ x 5.....	0 88
<b>Instructions sur les fêtes de l'année</b> , par l'abbé Morisot. 2 vol. 7 x 5...	1 00
<b>Choix d'Homélie et de discours de saint Charles Borromée.</b> 1 vol. 7½ x 5.	1 15
<b>Madame Craven</b> , sa vie et ses œuvres, d'après sa correspondance et son journal, par Mrs Bishop. 1 vol. 7½ x 5.....	0 88

## ALMANACHS FRANÇAIS POUR 1897

<b>Almanach Hachette</b> , 1 beau volume de 600 pages. 7½ x 5 broché.....	0 40
Le même cartonné.....	0 50
Le même reliure de bureau, maroquin.....	0 80
<b>Almanach Dupont.</b> —1 beau volume illustré de nombreuses gravures. 10½ x 7½ broché.....	0 50
Le même ouvrage relié toile rouge.....	0 75
<b>Almanach Vermot</b> , un beau volume de 450 pages illustré de nombreuses gravures, 10½ x 7½.....	0 50
Le même ouvrage reliure toile rouge.....	0 75

102 Pour recevoir ces almanachs franco par la poste, prière d'ajouter 8 cents en sus du prix pour les almanachs Dupont et Vermot, et 6 cents pour l'almanach Hachette.

---



---

LA

**Semaine**

DE

**Religieuses**

**MONTREAL**

---



---

**SOMMAIRE**

I Une lacune dans l'éducation des jeunes filles. — II Fieus anniversaire. — III Bénédiction d'église au Nouveau Brunswick, dans le comté de Kings, à Upham Station. — IV Bibliographie. — V Constitution apostolique de Notre Très Saint-Père Léon XIII, pape par la divine providence, sur l'interdiction et la censure des livres. — VI Société d'une messe. — VII Informations. — VIII Aux prières.

---

**UNE LACUNE**

**DANS L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES**

—  
(Suite)

**L**A formation intellectuelle que reçoivent les jeunes filles dans les couvents de cette Province est pleinement suffisante ; et les parents en général ne négligent rien, plus tard, pour permettre à leurs enfants de conserver et même de développer cette partie si importante de l'éducation.

Mais les efforts tentés par les communautés enseignantes pour former leurs élèves aux principaux travaux domestiques, ne sont pas encore assez appréciés par ces mêmes élèves, pas assez encouragés par les parents de la classe aisés.

Comme remède à ce mal dont nous constatons l'existence dans un article précédent, nous avons suggéré d'établir partout, dans les villes et dans les campagnes, des classes ménagères annexées non seulement à tous les pensionnats, mais aussi à toutes les académies fréquentées par les jeunes filles.

Il nous semble, en effet, que la généralisation de l'enseignement de l'économie et des travaux domestiques finirait par avoir raison de l'imprévoyance des élèves et de l'apathie d'un trop grand nombre de parents.

Les résultats obtenus par la fondation et la mise en œuvre, générale, constante et méthodique, de ces classes ménagères seraient plus évidents, plus palpables ; et à la vue de ces bons résultats, les mères, toujours soucieuses de l'avenir de leurs enfants, ne pourraient manquer de prêter bientôt leur concours précieux à un enseignement si propre à assurer le bonheur, l'aisance et la prospérité des familles.

De la sorte, la lacune dont nous parlions serait comblée graduellement et sûrement ; puisque, grâce à la contagion irrésistible du bon exemple, les préjugés qui l'ont jusqu'ici creusée et maintenue, disparaîtraient peu-à-peu, les uns après les autres.

Nous l'avons déjà dit, les communautés religieuses, chargées de la formation des jeunes filles, ont compris, depuis longtemps qu'il est d'une importance majeure de former non seulement des élèves accomplies sous le rapport de la culture intellectuelle, mais aussi des élèves capables de remplir, plus tard, dans toute leur étendue, les multiples devoirs d'une mère de famille.

Pour l'édification de ceux qui seraient tentés de le nier, transcrivons ici quelques extraits du dernier rapport de M. le surintendant de l'instruction publique dans la province de Québec :

« Je crois utile de parler de la question dont se préoccupent depuis quelque temps en notre pays certaines personnes animées de sentiments philanthropiques et désireuses de travailler à l'amélioration de la condition de la femme.

L'éducation des femmes est certainement une des graves préoccupations du jour. Le bien-être des familles exige que les filles reçoivent dans le cours de leurs études une instruction pratique et apprennent à tenir convenablement une maison. Aussi agite-t-on la question du travail manuel dans les écoles normales et les écoles publiques, car, au Canada où les grandes fortunes sont rares, où chaque mère de famille est appelée à s'occuper des détails du ménage, il importe au bonheur domestique que, dès son passage à l'école, la femme reçoive les notions dont elle aura besoin pour remplir efficacement ses devoirs de maîtresse de maison.

Cette question cependant n'est pas nouvelle pour la province de Québec, car, de tout temps, dans les maisons d'éducation catholiques de filles et les orphelinats dirigés par les communautés de femmes, de même que dans plusieurs institutions

protestantes, on a enseigné le travail manuel et la province de Québec est parmi les autres provinces du Dominion celle qui, je crois, possède une organisation qui sans être parfaite est la plus complète sous ce rapport.

En référant aux statistiques de mon département sur le sujet, je constate que dans les maisons d'éducation supérieure catholiques, sous la direction des communautés religieuses, c'est-à-dire les académies et les écoles modèles de filles qui sont au nombre de 193, sur 37,377 enfants qui les fréquentent, 13,107 étudient l'économie domestique, 16,772 apprennent à tricoter 12,704 apprennent la couture et la broderie.

Je me suis procuré, de plusieurs de nos maisons enseignantes, des renseignements précieux et propres à démontrer que les travaux manuels font partie du programme d'étude de ces institutions.

Celles de nos communautés de femmes qui ne sont point mentionnées ici, telles que les couvents du Sacré Cœur, au Sault-au-Récollet, et des Ursulines des Trois-Rivières et de Stanstead, possèdent un programme semblable à celui des autres couvents.

Je vais résumer les rapports que je possède dans les lignes qui suivent.

### **Ecole normale Laval**

A l'école normale des filles à Québec, les travaux manuels sont en honneur. On y enseigne le tricot à l'aiguille, le tricot au crochet, la broderie en soie, la broderie au plumetis, la couture à l'aiguille et la coupe des vêtements.

On donne de plus des leçons théoriques d'économie domestique et de cuisine.

### **Couvent de Sillery**

Au couvent de Sillery, près de Québec, les enfants, dès le plus bas âge, sont initiées aux travaux manuels. Dans la classe enfantine, qui renferme les filles de cinq à huit ans, on leur montre, pendant une heure par jour, le tricot, les points de marque, la couture simple, le crochet et les petits ourlets. Dans le sixième cours, comprenant les enfants de 7 à 10 ans, celles-ci cousent, font des chemises pour les pauvres ou des pièces pour trousseau de petits enfants.

Dans les cours plus avancés, on s'occupe de broderie et une journée par mois est employée au raccommodage.

Dans le deuxième cours, on apprend la coupe des habits, et dans le premier cours on ajoute aux travaux de couture les travaux de l'art culinaire. Les élèves vont choisir elles-mêmes les viandes que le boucher apporte au couvent, faire le potage, présider à la cuisson des viandes, mettre la table, etc.

### **Ursulines de Québec.**

Au monastère des Ursulines, à Québec, tous les jours de la semaine, il y a classe d'ouvrage, une heure durant, pendant laquelle les élèves taillent, confectionnent ou préparent leur linge intérieur, leurs robes, s'occupent à tous les genres de tricots et de broderies. Le samedi, durant deux heures, leçons d'économie et de propreté pratique au dortoir, pendant lesquelles les élèves mettent en ordre leurs alcoves, ce qui comprend le balayage, l'époussetage, le frottage, la fourbissure. De temps à autre, on conduit à la cuisine et à la dépense un groupe d'élèves plus âgées pour les initier aux mystères de l'art culinaire.

### **Sœurs de l'Assomption, Nicolet.**

Dans cette institution, les élèves sont exercées aux travaux manuels dans l'ordre suivant :

Dans le premier cours, les petites filles de six à sept ans apprennent le tricot.

De dix à douze ans, elles commencent à faire différents points de couture, tels que les ourlets, les raccommodages et le soin des vêtements.

Dans le cours supérieur, tout en continuant les travaux manuels déjà énumérés, elles s'occupent un peu de broderie. Le temps destiné pour cela est d'une demi-journée par semaine, de la seconde moitié de la récréation et d'une partie des jours de congé. Toutes les élèves prennent part à l'entretien de leurs chambres.

### **Sœurs de la Providence, Montréal.**

Les élèves de cette maison se divisent en quatre catégories : sourdes-muettes, orphelines, pensionnaires et externes.....

Aux élèves pensionnaires, on apprend, tout comme aux orphelines, à coudre, à tricoter, à raccommoder, à faire les ménages, etc. Dans quelques-unes de ces maisons, comme Sainte-Ursule, Sainte-Elisabeth, Lanoraie et Saint-Paul, les élèves sont même initiées à certains travaux de ferme, en autant que peut le permettre le peu de temps qu'elles passent au pensionnat.

En 1894, les orphelines de la maison de Sainte-Elisabeth ont obtenu, au concours agricole du comté de Joliette, le premier prix pour le jardinage.

Les externes de chacune des maisons des Sœurs de la Providence ont une demi-journée par semaine pour apprendre à coudre et à tricoter.

### **Le Monastère du Bon-Pasteur, Montréal.**

Les élèves de cette institution apprennent tous les travaux manuels :

1<sup>o</sup> La couture dans toutes ses formes, savoir : raccommodage, reprises, coupe des habits, etc.,

2<sup>o</sup> La broderie,

3<sup>o</sup> Toutes espèces de tricots,

4<sup>o</sup> L'ordre et la propreté dans la tenue d'une maison,

5<sup>o</sup> L'art culinaire.

De plus, l'horticulture, l'apiculture et l'agriculture leur seront enseignées dans la nouvelle propriété que la communauté vient d'acquérir à Saint-Martin, sur le bord de la rivière Ottawa.

### **Communauté des Saints Noms de Jésus et de Marie, Hochelaga.**

Toutes les élèves de cette institution sont obligées de suivre le cours d'ouvrages à l'aiguille établi dans les diverses maisons de cet ordre. On leur apprend les différentes sortes de points, le raccommodage du linge, le tricot des bas et leur ravaudage, puis viennent la coupe des habits et la confection des vêtements. Les ouvrages de fantaisie au crochet, la tapisserie, les dentelles et les divers genres de broderie succèdent aux travaux essentiels de couture. A la fin de chaque année scolaire, on fait une exposition de ces travaux à laquelle les parents sont invités.

Afin de former les jeunes filles à l'économie domestique, on

les accoutume à tenir tout ce qui est à leur usage dans un ordre parfait, et on exige qu'elles aient un petit livre où elles entrent leurs dépenses et leurs recettes, à mesure qu'elles se présentent ; ainsi, à la fin de chaque mois, elles sont à même de se rendre compte de l'emploi qu'elles ont fait de leur argent.

Durant les heures de loisir que leur laisse l'étude des sciences et des beaux-arts, on leur donne des connaissances pratiques sur les soins du ménage, et les élèves des classes supérieures, qui le désirent, peuvent suivre un cours spécial d'art culinaire.

Des prix sont décernés à celles qui se distinguent dans l'économie domestique, et les divers genres de travaux manuels compris dans le programme d'études.

### **Convent de Lachine.**

Le programme d'études de cette institution accorde une large part à l'économie domestique et aux travaux manuels en général.

Chaque semaine, les élèves ont un jour spécial destiné aux travaux à l'aiguille, et chaque jour elles consacrent une heure soit à la couture, soit au tricot.

Le programme suivi dans les pensionnats et les académies de cette communauté se divise en trois cours et comprend tous les points de couture et de tricot avec leurs applications, telles qu'expliquées dans les leçons de Mme Schoeffer. Les élèves des classes avancées s'exercent surtout à la coupe du linge, et donnent une grande attention au raccommodage et aux reprises de toutes sortes.

Le programme du cours supérieur est complété par les travaux d'agrément, tels que broderies en tous genres, filet, guipure sur filet, etc. En plus, les élèves raccommodent leur propre linge et se donnent volontiers aux soins du ménage dans leurs classes, salles d'étude et de récréation.

L'art culinaire a aussi ses soins réguliers. Les élèves ont une cuisine spéciale où elles vont chaque jour, sous la direction d'une religieuse, apprendre à préparer les aliments.

L'institut décerne des prix et des médailles à celles qui se distinguent par leurs succès dans ces différents travaux.

### **Pensionnat de la Présentation de Marie, Saint-Hyacinthe**

Dans cette maison et ses succursales, il est consacré, chaque jour, plus d'une heure aux travaux manuels. Les après-dîners du jeudi sont spécialement destinés au raccommodage. Aucune élève ne peut concourir aux prix d'ouvrage manuel qui se donnent dans chaque classe si elle n'a pu présenter à l'exposition au moins une couture solide et une paire de bas bien reprisés. Elle doit savoir bien les tricoter.

Les leçons de coupe et les ouvrages de fantaisie sont facultatifs.

En ce qui concerne l'économie domestique, la science du ménage, l'art culinaire, les pensionnaires reçoivent chaque semaine des leçons théoriques, et une partie de la matinée du jeudi est consacrée aux divers soins du ménage. Chaque élève, sous la surveillance des maîtresses, est appelée à ranger elle-même ses effets et son linge. L'arrangement de quelques salles est aussi confié aux plus grandes élèves qui s'y emploient à tour de rôle, chacune sa semaine, et se piquent d'émulation rivalisant à qui obtiendra le plus de bonnes notes en ce genre d'exercice.

Il est d'usage, à la fin de chaque année scolaire, de faire une exposition de ces travaux manuels où les parents sont invités.

### **Congrégation Notre-Dame, Montréal**

Dans les nombreux établissements de cette communauté, une heure chaque jour est consacrée aux travaux manuels, tels que le tricot, la couture, la broderie, la coupe des vêtements, etc., suivant l'âge et le degré d'avancement des élèves. Le jeudi, durant deux heures, elles raccommodent leur linge ; le samedi, elles ont des leçons spéciales d'économie et de propreté pratique, dans les dortoirs, les chambres et autres pièces de la maison.

Un cours d'art culinaire et des leçons sur la science du ménage sont donnés aux élèves des classes supérieures.

### **Roberval, Lac Saint-Jean**

Il existe, en cette localité, une école ménagère sous la direction des Dames Ursulines. La mission de ces distinguées institutrices est de préparer les jeunes filles aux travaux des champs.

Le programme d'études renferme un cours d'agriculture, d'horticulture. Les élèves qui suivent ce cours spécial font à tour de rôle leur semaine d'expérience à la laiterie et à la beurrierie, au jardin, à la cuisine, à la basse-cour, à la lingerie et à la filature. Elles apprennent le tissage des toiles, des étoffes, le travail de la laine et du lin dans toutes ses variétés, et la coupe des vêtements.

La direction de l'école ménagère de Roberval a reçu du gouvernement de Québec la distinction du « Mérite agricole. »

La province attend les résultats les plus féconds d'une telle institution. »

Ce qui a pu faire défaut jusqu'ici, ce n'est donc pas l'enseignement des travaux manuels et des occupations ménagères.

On vient de le voir, dans plusieurs institutions cet enseignement est même parfaitement organisé au double point de vue théorique et pratique.

Certaines revues françaises de grande valeur ont parlé avec admiration de cette partie de notre système scolaire.

Le défaut est ailleurs : il s'agit de lutter contre un préjugé profondément enraciné ; il faut le battre en brèche, partout, dans les académies comme dans les pensionnats, dans les villes comme dans les campagnes.

Que les communautés religieuses continuent à rivaliser de dévouement ; qu'elles soient persévérantes, énergiques, patientes ; et leurs efforts combinés seront, à la fin, couronnés d'un plein succès !

## PIEUX ANNIVERSAIRE

**C**HAQUE année, à l'anniversaire de sa naissance, Mgr Fabre célébrait le saint sacrifice de la messe à l'Académie Saint-Denis, rue Saint-Denis, où sa bien-aimée mère se rendait accompagnée de quelques membres de la famille.

Après le déjeuner qui se prenait en famille, il y avait réception à la grande salle ; les élèves offraient leurs hommages et leurs félicitations au premier Pasteur du diocèse et à Madame Fabre.

Cette année, une fête d'un autre genre avait lieu dans la même salle.

Une messe de Requiem fut dite par M. Duckett, chapelain de l'Institution, pour le repos de l'âme du digne et regretté Archevêque ; toutes les élèves firent la sainte communion. Le chant et la parure de deuil disaient bien haut les sentiments de sympathie de ces enfants.

Madame Fabre et quelques autres dames étaient présentes.

*Communiqué.*

## BENEDICTION D'ÉGLISE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Dans le comté de Kings, à Upham Station

(Pour la *Semaine Religieuse*)

**N** nouveau sanctuaire vient de s'ouvrir à l'honneur du bon saint Antoine de Padoue dans une des missions éloignées attachées à la cure du Père Collerette. C'est une jolie petite église aux chassises gothiques avec tour à huit écartés surmontée d'une élégante flèche.

L'intérieur, artistiquement boisée a une voûte ronde à fond bleu parsemé d'étoiles argentées, qui en font ressortir la blancheur des murs. Au-dessus de l'autel orné de vases en porcelaine et de chandeliers en métal est exposée une charmante image du Patron du nouveau sanctuaire. Quand les travaux commencèrent le 1er mai dernier, il n'y avait pas un sou de réalisé, et vu la pauvreté de la mission, il était impossible de percevoir une seule quête en répartition. C'est alors que l'entreprise fut laissée entre les mains de saint Antoine, le Saint de l'Univers, le semeur de miracles, et il vient de la mener à bonne fin. Par des voies à lui connues, il a déjà versé près de huit cents piastres sur son cher petit temple, et il n'y a pas de dette qui vaille mention. Grâce en soit rendues à Dieu par l'entreprise de son Serviteur saint Antoine. Avec toutes les beautés que l'Église notre Mère sait mettre à ces choses, la bénédiction en a été faite dimanche dernier par le curé du lieu désigné à cet effet par sa Grandeur Monseigneur Sweany. Une foule pieuse et attendrie, parmi laquelle on remarquait bon nombre de nos frères séparés assistaient à ce spectacle tout nouveau pour elle, et en conservera à jamais un touchant souvenir.

UN TÉMOIN.

## BIBLIOGRAPHIE

**M** l'abbé Henri Martel vient de publier une monographie illustrée de la paroisse de *Sainte-Philomène, Bonfield, Ont.* La brochure se vend au profit du presbytère en construction. Prix : 25 cents.

## Constitution apostolique

DE

### NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

#### Sur l'interdiction et la censure des livres

#### DECRETS GÉNÉRAUX



raison de leur importance, nous croyons devoir reproduire ici les décrets de la nouvelle *Constitution apostolique sur l'interdiction et la censure des livres*, constitution modifiant, sur certains points, l'ancienne législation de l'*Index*, et faisant règle désormais sur ces matières.

Le document comprend deux parties ou deux titres.

La première partie traite de la *Prohibition des livres* ; la seconde a pour objet la *Censure des livres*.

Nous publions aujourd'hui le premier de ces titres

... Après un mûr examen, et après avoir pris conseil des cardinaux de la Sacrée Congrégation de l'*Index*, dit Sa Sainteté Léon XIII, Nous avons résolu de publier des décrets généraux qui sont reproduits ci-dessous et joints à cette Constitution ; décrets que dans la suite cette Sacrée Congrégation appliquera uniquement, et auxquels les catholiques de tout l'univers devront se conformer. Nous voulons que seuls ils aient force de loi, les règles du saint concile de Trente étant abrogées, ainsi que les observations, instructions, décrets, avertissements, et toutes les décisions prises sur ce point par Nos prédécesseurs, à l'exception de la seule Constitution de Benoît XIV, *Sollicita et provida*, que Nous voulons voir intégralement appliquée dans l'avenir, comme elle l'a été jusqu'à présent.

#### TITRE Ier

##### DE LA PROHIBITION DES LIVRES

#### CHAP. I. — Des livres prohibés des apostats, hérétiques, schismatiques et autres écrivains.

1. Tous les livres condamnés avant l'année 1600 par les Souverains-Pontifes ou les Conciles œcuméniques et non compris dans le

nouvel Index, devront être regardés comme condamnés de la même façon que jadis, à l'exception de ceux qui sont autorisés par les présents décrets généraux.

2. Les livres des apostats, des hérétiques, des schismatiques et de tous autres écrivains propageant l'hérésie ou le schisme, ou s'attaquant de quelque façon aux fondements de la religion, sont absolument prohibés.

3. Sont prohibés de même les ouvrages des auteurs non catholiques qui traitent directement de la religion, à moins qu'il ne soit certain qu'ils ne contiennent rien contre la foi catholique.

4. Les livres des mêmes auteurs, qui ne traitent pas directement de la religion, et ne touchent qu'en passant les vérités de la foi, ne seront pas regardés comme défendus de droit ecclésiastique, tant qu'ils n'auront pas été interdits par un décret spécial.

#### CHAP. II. — Des éditions du texte original de la sainte Ecriture et des versions en langue non vulgaire.

5. Les éditions du texte original de la sainte Ecriture, et des versions anciennes catholiques même celles de l'Eglise orientale, publiées par des écrivains non catholiques, quels qu'ils soient, bien qu'elles paraissent fidèles et intègres, ne sont permises qu'à ceux qui s'occupent d'études théologiques ou bibliques, pourvu toutefois qu'elles n'attaquent, ni dans les préfaces, ni dans les notes, les dogmes de la foi catholique.

6. De la même manière et sous les mêmes conditions, est permis l'usage des autres versions des saints Livres éditées par des auteurs non catholiques, soit en latin, soit dans une autre langue non vulgaire.

#### CHAP. III. — Des versions de la sainte Ecriture en langue vulgaire.

7. L'expérience prouvant que si les Bibles en langue vulgaire sont autorisées sans discernement, il en résulte, à cause de l'imprudence des hommes, plus d'inconvénients que d'avantages ; toutes les versions en langue vulgaire, même faites par des catholiques, sont absolument prohibées, si elles n'ont pas été approuvées par le Siège apostolique ou éditées sous la surveillance des Evêques avec des annotations tirées des Pères de l'Eglise et des savants auteurs catholiques.

8. Sont interdites toutes les versions des saints Livres en une langue vulgaire quelconque, faites par des écrivains non catholiques

quels qu'ils soient et notamment celles publiées par les Sociétés bibliques plus d'une fois condamnées par les Pontifes romains, car les lois salutaires de l'Eglise sur l'édition des saints Livres y sont absolument négligées.

Néanmoins l'usage de ces versions est permis à ceux qui s'occupent d'études théologiques et bibliques, pourvu qu'ils observent les conditions établies ci-dessus (n° 5).

#### CHAP. IV. — Des livres obscènes.

9. Les livres qui traitent directement de sujets lascifs ou obscènes qui contiennent des récits ou des enseignements de ce genre, sont absolument prohibés, car il faut avoir égard non seulement à la foi, mais aux mœurs facilement corrompues par des livres de cette espèce,

10. Les livres *classiques*, soit anciens, soit modernes, s'ils sont entachés de ce vice, sont permis, à cause de l'élégance et de la propriété du style, à ceux-là seulement qu'excusent les devoirs de leur charge ou de leur enseignement ; mais on ne devra, pour aucun motif, les remettre ou les lire aux enfants ou aux jeunes gens, s'ils n'ont été soigneusement expurgés.

#### CHAP. V. — De certains livres spéciaux.

11. Sont condamnés les livres injurieux envers Dieu, la bienheureuse Vierge Marie ou les saints, l'Eglise catholique et son culte, les sacrements ou le Siègè apostolique. La même réprobation atteint les livres qui dénaturent la notion de l'inspiration de la sainte Ecriture, ou qui en limitent trop l'extension. Sont interdits encore les ouvrages qui outragent intentionnellement la hiérarchie ecclésiastique, l'état clérical ou religieux.

12. Il est défendu de publier, de lire, ou de conserver les livres qui enseignent ou recommandent les sortilèges, la divination, les sorcèlèges, la magie, l'évocation des esprits, et autres semblables superstitions.

13. Les livres ou écrits qui racontent de nouvelles apparitions, révélations, visions, prophéties ou miracles, ou qui suggèrent de nouvelles dévotions, même sous le prétexte qu'elles sont privées, sont prescrits s'ils sont publiés sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques.

14. Sont encore défendus les ouvrages qui établissent que le duel, le suicide ou le divorce sont licites, ceux qui traitent des sectes maçonniques ou d'autres sociétés du même genre et prétendent qu'elles

sont utiles et non funestes à l'Eglise et à la société, enfin ceux qui soutiennent des erreurs condamnées par le Siège apostolique.

#### CHAP. VI. — Des saintes images et des indulgences.

15. Sont absolument interdites, quelque soit le système de reproduction employé, les images de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la bienheureuse Vierge Marie, des anges et des saints, ou de tous autres serviteurs de Dieu, si elles s'écartent de l'esprit et des décrets de l'Eglise. Les nouvelles images, avec ou sans prières annexées, ne devront être publiées qu'avec la permission de l'autorité ecclésiastique.

16. Il est interdit à qui que ce soit de répandre, de quelque manière que ce soit, des indulgences apocryphes, supprimées ou révoquées par le Saint-Siège apostolique. Celles qui seraient déjà répandues devront être retirées des mains des fidèles.

17. Est interdite la publication de tous livres, sommaires, opuscules, feuilles volantes, etc., contenant des concessions d'indulgences, sans la permission de l'autorité compétente.

#### CHAP. VII. — Des livres de liturgie et de prières.

18. On ne devra introduire aucun changement dans les éditions authentiques du Missel, du Bréviaire, du Rituel, du Cérémonial des Evêques, du Pontifical Romain et des autres livres liturgiques approuvés par le Saint-Siège apostolique ; sinon ces nouvelles éditions sont prohibées.

19. On ne pourra publier aucunes litanies sans la révision et l'approbation de l'Ordinaire. Sont exceptées les litanies plus anciennes et plus communes, insérées dans les bréviaires, missels, livres pontificaux et rituels ; les litanies de la sainte Vierge, chantées dans la sainte église de Lorette, et celles du saint Nom de Jésus, déjà approuvées par le Saint-Siège.

20. Les livres ou opuscules de prières, de dévotion ou de doctrine et d'enseignement religieux, moral, ascétique, mystique ou autres analogues, bien qu'il paraissent propres à entretenir la piété du peuple chrétien, ne peuvent être publiés sans la permission de l'autorité légitime ; sinon on devra les tenir pour prohibés.

#### CHAP. VIII. — Des journaux, feuilles et publications périodiques.

21. Les journaux, feuilles et publications périodiques qui attaquent systématiquement la religion ou les bonnes mœurs, doivent être

regardés comme proscrits, non seulement de droit naturel, mais encore de droit ecclésiastique.

Les Ordinaires auront soin, lorsque besoin sera, d'avertir à propos les fidèles du péril et des conséquences funestes de telles lectures.

22. Les catholiques, et surtout les ecclésiastiques, n'écriront rien dans ces journaux, feuilles ou revues périodiques sans un motif juste et raisonnable.

#### CHAP. IX. — De la permission de lire et de garder des livres prohibés.

23. Ceux-là seuls pourront lire et garder les livres condamnés par des décrets spéciaux, ou par ces décrets généraux, qui en auront obtenu régulièrement la permission, soit du Siège apostolique, soit de ses délégués.

D 24. Les Pontifes romains ont donné à la Sacrée Congrégation de l'Index le pouvoir d'accorder ces permissions de lire et de garder tout livre prohibé. Jouisent également de cette faculté ; la Suprême Congrégation du Saint-Office et la Sacrée Congrégation de la Propagande pour les régions qui dépendent d'elle. Pour Rome seulement, ce droit appartient aussi au maître du Sacré Palais apostolique.

25. Les évêques et autres prélats ayant une juridiction quasi-épiscopale auront aussi le pouvoir d'accorder ces permissions, mais pour des livres déterminés et seulement dans des cas urgents. S'ils ont obtenu du Siège apostolique l'indult général d'autoriser les fidèles à lire et à garder les livres condamnés, ils ne devront en user qu'avec discernement et pour des causes justes et raisonnables.

26. Ceux qui ont obtenu l'autorisation apostolique de lire et de garder des livres prohibés ne peuvent pour cela lire ou garder les livres ou publications périodiques condamnés par les Ordinaires des lieux, à moins que l'indult apostolique ne mentionne expressément la permission de lire et de retenir les livres condamnés par n'importe quelle autorité. En outre, ceux qui ont obtenu cette autorisation doivent se rappeler qu'ils sont rigoureusement tenus d'empêcher que ces livres ne parviennent en d'autres mains.

#### CHAP. X. — De la dénonciation des mauvais livres.

27. Bien qu'il appartienne à tous les catholiques, à ceux surtout qui possèdent une science plus éminente, de dénoncer les mauvais livres aux évêques ou au Siège apostolique, ce devoir incombe plus spécialement aux nonces, aux délégués apostoliques, aux Ordinaires des lieux et aux recteurs d'universités.

28. En dénonçant les mauvais livres, il sera bon d'indiquer, non seulement le titre, mais encore, autant que possible, les causes qui font penser que ces livres méritent la censure. Ceux qui reçoivent la dénonciation devront considérer comme un devoir sacré de tenir secret le nom des dénonciateurs.

29. Les Ordinaires, agissant au besoin comme délégués du Siège apostolique, s'appliqueront à proscrire les livres et autres écrits nuisibles, publiés ou répandus dans leurs diocèses, et à les retirer des mains des fidèles. Ils déféreront au jugement du Saint-Siège ceux de ces ouvrages ou écrits qui réclament un examen plus approfondi, ou ceux pour lesquels une sentence de l'autorité suprême paraît nécessaire pour obtenir un heureux résultat.

### Société d'une messe

**P**OUR répondre à une demande qui nous a été faite, nous publions ici, telle qu'elle se trouve dans l'*Ordo* de la province ecclésiastique de Montréal, la liste de membres de la *Société d'une messe*, morts dans le cours de l'année dernière.

MM. Jean-Marie Mathieu, Montréal ; J.-Bte Lemonde, Montréal ; Eustache Bourgouin, Montréal ; Ls-Napoléon Gravel, Montréal ; Pierre Lefaiivre, Montréal ; Jos.-Alfred Nadeau, Saint-Hyacinthe ; André-Wilfrid Seers, Valleyfield ; Ls.-Joseph Hudon, Québec ; Antoine Proulx, Québec ; Jos.-Arsène Mayrand, Trois-Rivières ; Jos.-Marie Dubé, Rimouski ; James Hogan, Toronto.

### INFORMATIONS

Paris : *Désaffectation de la basilique du Sacré Cœur.* — Dans une séance récente, la chambre des députés a été saisie par le député socialiste Rouanet d'une demande de désaffectation de la basilique du Vœu national. Ainsi l'enfer se redresse, soulevant la haine et les mauvaises passions contre le triomphe de l'amour et de la foi. L'enfer a beau faire, il n'effacera pas la prédiction de saint Paul : Il faut que Jésus-Christ règne, *oportet illum regnare.*

Après une couragieuse et éloquente intervention de M. l'abbé Lemire, député du Nord, et de M. le comte Albert de Mun, disent que « personne n'a derrière lui huit millions d'électeurs

comme le Sacré-Cœur a huit millions de souscripteurs, » la proposition des farouches socialistes a été repoussée à la forte majorité de 332 voix contre 196.

Que les impies une fois de plus boivent leur honte et que le Sacré-Cœur en fasse les vaincus de sa miséricorde et de son pardon !

**Amérique.** *La religion aux Etats-Unis* — L'Indépendant de New-York donne chaque année un intéressant compte-rendu du mouvement religieux aux Etats-Unis. La statistique de 1896 accuse comme d'habitude une augmentation, parmi les catholiques romains. Cette augmentation ne correspond malheureusement pas au nombre des immigrants catholiques venus d'Irlande, d'Italie, d'Allemagne, de Pologne et du Levant. Le nombre des Américains appartenant aux différentes sociétés religieuses est calculé d'après la totalité des *communians*, c'est-à-dire des individus faisant la communion pascale ou régulièrement inscrits comme assistant d'une façon suivie aux offices. Le total des catholiques monte à 8,271,309.

Les méthodistes, qui viennent immédiatement à la suite, sont 5,658,289. Les baptistes comptent 4,153,857 adhérents ; les presbytériens, 1,460,346 ; les luthériens, 1,420,905 ; les disciples du Christ, 1,003,672. Il faut remarquer que ces divers dénominations se répartissent elles-mêmes en multiples subdivisions. L'ensemble des Américains fidèles à un culte chrétien quelconque monte donc seulement à 25,424,333 : c'est peu si l'on songe que la population totale des Etats-Unis atteint aujourd'hui près de 65 millions.

## AUX PRIERES

Sr Marie-Martha, Mary Pickering, des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie ; Hochelaga.

Sr Marie de Saint-Guillaume, Marie-Emilie Maher, des religieuses du Bon-Pasteur ; Montréal.

Sr Marie-Teresa, Mary-Teresa Dawson, des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie ; Oakland, Cal.

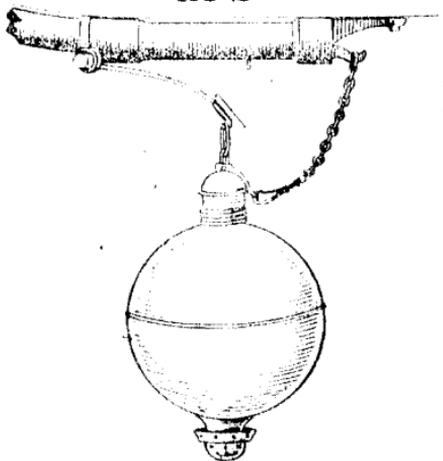
Sr Marie-Hermeline, Marie Dazé, des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie ; Longueuil.

Mme Julie Lavoie, épouse de Isaac Limoges, Sainte-Thérèse.  
Godfoid Gauthier ; Saint-Télesphore.

# LES EXTINGTEURS DURAND

Les plus RECOMMANDES par les AUTORITES COMPETENTES

No 2



L'extincteur, vignette No 1, représente le petit extincteur en verre, qu'une grande partie des communautés religieuses et plusieurs fabriques de la Province possèdent déjà, et qui a rendu des services signalés en plusieurs occasions. Il est très recommandé par le haut clergé, et toutes les églises, presbytères, collèges, couvents devraient en avoir un certain nombre. La vignette No 2 représente l'extincteur automatique et alarme à la fois. Cet extincteur est suspendu à la voûte, au centre d'un grand appartement, dans une cave, grenier, etc., etc., par un anneau fusible

## EXTINGTEUR DURAND

Automatique et alarme

**\$6.00 pièce, complet,**

Avec canon d'alarme.

qui fond à un degré de chaleur de 150, donne l'alarme par une détonation de cartouche et l'extincteur restant suspendu au bout de sa chaîne fait l'ouvrage d'extinction en tournant sur lui-même, lançant des jets de liquide chimique en tous sens, dessous, dessus, et chaque côté de lui sur un diamètre de 50 pieds. Cet extincteur est tout ce qu'il y a de plus nouveau. Nous attirons l'attention spéciale de Messieurs les curés, les marguilliers, et les directeurs des différents collèges, couvents, etc., etc.

En vente que par nos agents voyageurs et à notre bureau.

No 1

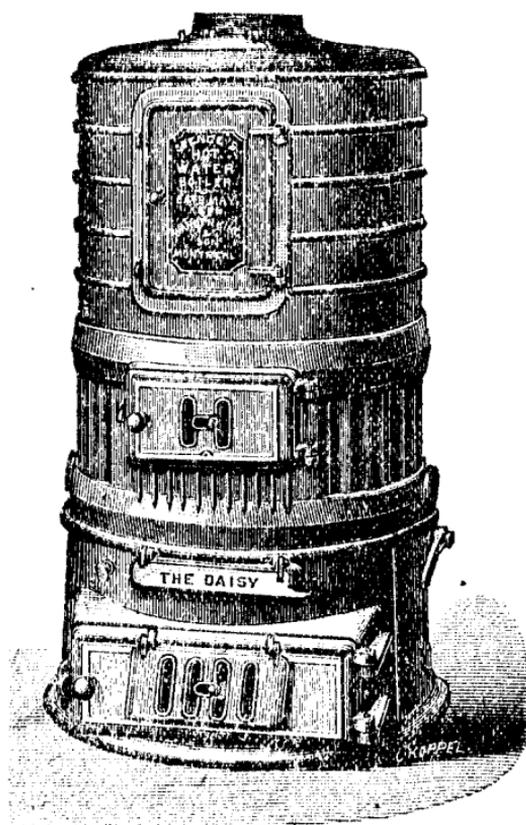


**\$2.00 pièce.**

**DOMINION FIRE EXTINGUISHER CO.**

**7 RUE ST-PIERRE, MONTREAL**

# FOURNAISES A EAU CHAUDE



## “Daisy”

— DE —

### 12 GROSSEURS

### DIFFÉRENTES

POUR L'USAGE DES

Collèges, Couvents,

Eglises,

Ecoles publiques,

Edifices

— ET —

Résidences de toutes  
sortes.

**ASILE DES ALIÉNÉS.—(Hospice Saint-Jean de Dieu).**

**MM. WARDEN KING & SON,  
MONTREAL.**

Longue-Pointe, P. Q., 9 avril 1891.

MESSIEURS. — Nous avons actuellement en service dans les bâtisses de l'asile de la Longue-Pointe, quatorze de vos fournaises à eau chaude “DAISY” No 8.

Durant l'hiver dernier, qui fut long et rigoureux, elles nous ont fait un bon service, étant économiques et faciles à diriger. Durant les vingt années passées nous nous sommes servis de différentes fournaises, et nous n'hésitons pas en disant qu'aucune ne nous ont donné la satisfaction et les résultats que nous avons eus avec la fournaise “DAISY ;” aussi la recommandons-nous en toute confiance aux personnes qui auraient besoin de fournaises à eau chaude, soit pour grandes ou petites bâtisses.

Votre dévouée,

SR THÉRÈSE DE JÉSUS,  
Supérieure provinciale.

**Demandez nos catalogues.**

## **WARDEN KING & SON**

637, rue Craig, Montréal

# NAPOLEON BOURASSA

S'OCUPE AUJOURD'HU

D'Architecture religieuse, Plans d'églises, de Chapelles, etc.

Residence : No. 3, RUE DU PALAIS

**SAINT-HYACINTHE**

NOTA. — Tout projet de ce genre qu'on voudrait lui confier, devrait lui être soumis au moins six mois avant sa mise à l'œuvre.

---

## JAS. WALKER & CIE

MARCHANDS EN FERRONNERIE

236 et 243 Rue St-JACQUES et 543 Rue CRAIG

**MONTREAL**

Possèdent fournitures pour constructeurs, meubliers et bourreurs.

Une attention spéciale est donnée aux commandes du clergé.

120 — TELEPHONE BELL. — 1127

---



# MAURICE PERRAULT

**ARCHITECTE**

97 RUE ST-JACQUES!

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL. Can.

Spécialité : Edifices religieux et publics.



# AUX MESSIEURS DU CLERGE VIN DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos Vins de Messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi Huile d'Olive pour lampe de sanctuaire ainsi que Cierges approuvés.

**HUDON, HEBERT & CIE**, Importateurs de Vins et Liqueurs en Gros  
41 RUE ST-SULPICE ET 22 RUE DeBRESOLLES MONTREAL

## B. E. MCGALE

### PHARMACIEN

2123 RUE NOTRE-DAME

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.  
" 5 " à 6 "  
" 8.30 " à 9.30 "

MONTREAL

## VIGNOBLES CANADIENS Comté d'Essex, Ontario

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

**ERNEST GIRARDOT & CIE**, Propriétaires  
SANDWICH, Ont.

Nos vins sont aussi en vente chez MM. P. J. MONTREUIL, Lévis, P. Q. et L. J. TREMPE, Sorel, P. Q.



## CLOCHES POUR EGLISES

**Mear & Stainbank**

Etablis en 1570

FONDERIE DE CLOCHES DE WHITECHAPEL, (LONDRES ANG.)

**Meneely & Cie**

Etablis en 1826

WEST TROY, N. Y.

**HUGH RUSSEL**

AGENT

185 rue ST-JACQUES

Temple Building, MONTREAL

Des cloches avec inscriptions commémoratives conserveraient convenablement le souvenir des Noces de Diamant de Sa Majesté la Reine.

# COUTLEE FRERES — MARCHANDS - TAILLEURS

A l'Enseigne du Gros Coq Doré

**1516, RUE NOTRE-DAME**

Coin de la rue Claude, près du Marché Bonsecours, **MONTREAL**

Hardes faites dans les derniers goûts. Habilllements faits à ordie en dix heures d'avis.

Les départements de Chapeaux, Valises, Chaussures et Merceries, sont au complet et méritent l'attention des acheteurs.

G. A. FLAGEOL, Tailleur. GEORGES COUTLEE, Prop.  
N. BERTHIAUME, Gérant.

## F. ED. MELOCHE

Professeur à l'École des Arts de Montréal

Médaillé à l'Exposition de Chicago, (1893)

**DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS**

ARCHITECTURE — PEINTURE

*References : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis 1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ; celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winnipeg, Tignish, I.P.E., St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La cathédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle du couvent du Sault-au-Récollet.*

TELEPHONE BELL, 6478 Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri, **Montréal**

**JOS HUSEBEAU** **PLOMBIER, FERBLANTIER**  
Poseur d'Appareils à Eau Chaud  
de, Couvertures, Etc.

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal.

**CHARLES A. BRIGGS**

**CHAPELIER et MANCHONNIER**

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Futre, de Soie, Etc., Etc.

**2097 RUE NOTRE-DAME.**

# PHOENIX DE LONDRES

**CIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE**

Fondée en 1782. Succursale Canadienne établie en 1804.

Réclamations payées pour dommages résultant de l'incendie depuis l'établissement de la Compagnie : Plus de \$100,000,000.

Bureau Principal ; No. 35, rue St-François-Xavier, Montréal.

PATERSON & SON, Agents Généraux

SIMÉON MONDOU,

G. A. RAYMOND & CIE, } Agents de la Section Française.

# LA ROYALE

OIE D'ASSURANCE

Actif \$30,000.00

Wm. TATLEY, agent général

E. HURTUBISE et A. ST-CYR, agents du département français

Bureau principal: Coin de la Place d'Armes et de la rue Notre-Dame

## O. DEGUISE

ENTREPRENEUR

BRIQUETEUR

28 rue MONTANA

M. O. DEGUISE se charge d'exécuter promptement tout travail en briques et en ciment à des prix modérés.

Tel. Bell 7188

## Vins de Messe !

NOUS OFFRONS A MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGE

Un assortiment complet de

VEILLEUSES, HUILE OLIVE pour Sanctuaire

VINS DE MESSE de Qualité Supérieure.

Nous ne demandons qu'un essai. Ecrivez pour prix et échantillons

LAPORTE, MARTIN & CIE, No 79 a 78, rue St-Pierre, - Montreal

EPICIERS EN GROS

TELEPHONE BELL 3040

TELEPHONE DES MARCHANDS 704.

## F. LEFEBVRE & CIE

Peintres-Décorateurs

MAISONS ET ENSEIGNES

Coloriage, Imitation et Tapissage. Lincrusta Walton une specialité

103 RUE MANSFIELD, MONTREAL

Nous avons décoré un grand nombre d'églises, parmi lesquelles : l'église de la Nativité, Hochelaga, St-Antoine, St-Gabriel, Lachine, la chapelle du séminaire de philosophie à Montréal etc., etc.

Téléphone Bell 1624.

Téléphone des Marchands 324.

## O. CAUCHON

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE FERRONNERIES

324 RUE ST-LAURENT, MONTREAL

Peinture, Huile, Vitres, etc. Grand assortissement de tapisserie de tous genres et de tous prix, depuis 3 cts en montant. Lampes de toutes sortes, les huiles de charbon, etc.

O. CAUCHON entreprend les ouvrages en Peinturage, Décorations, Blanchissage, Tapissage, Imitation, Etc.

Toute commande que l'on voudra bien lui accorder, tant à la ville qu'en dehors de la ville, sera exécutée dans les derniers goûts, et à des prix très

Une visite est sollicitée

# VICTOR THERIAULT

## Entrepreneur de Pompes Funebres

TOUJOURS EN MAINS :

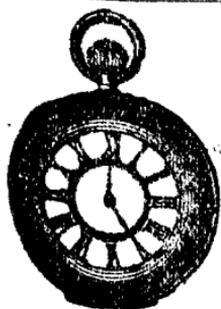
UN GRAND ASSORTIMENT DE CORBILLARDS

A vendre à des conditions très faciles.

16½ ET 18 RUE ST-URBAIN, MONTREAL

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.



## A. MONGEAU

. . Horloger . .

BIJOUTIER, OPTICIEN

Et Graveur Général

42, RUE ST-LAURENT

Entre les rues Craig et Vitré

MONTREAL

## A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers, Meubliers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

" AU BON MARCHE "

## MAISON ALPHONSE VALIQUETTE

IMPORTATEUR DE

(Etabli en 1870)

Marchandises Françaises Anglaises et Américaines,

Tapis et Fournitures de Maison.

Specialites : PRELARTS, 4, 6 et 8 verges de large

Prix spéciaux pour Couvents, Collèges et Communautés religieuses.

1883 et 1885 RUE NOTRE-DAME - MONTREAL

## N. SIMONEAU ELECTRICIEN

— PRATIQUE

Bureau : 2151 rue Notre-Dame - Montreal

Longue expérience dans la manufacture et le posage d'appareils électriques, réparations et ouvrages neufs de tout genre. Appareils électriques toujours en main.

Spécialité pour le posage de fil pour la lumière électrique.

Référence Archevêché de Montréal. TELEPHONE BELL 1275.

# CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

FABRICANTS ET IMPORTATEURS DE —

## Chapeaux Romains

En Peluches françaises, en Soie, en Cachemire et en Feutre.

AUSSI :

Nous avons constamment en main un assortiment très complet de **Pardessus en caoutchouc**, importé spécialement pour Messieurs du Clergé.

Nous sollicitons respectueusement une visite.

# CHS DESJARDINS & CIE

1537 RUE STE-CATHERINE

## J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

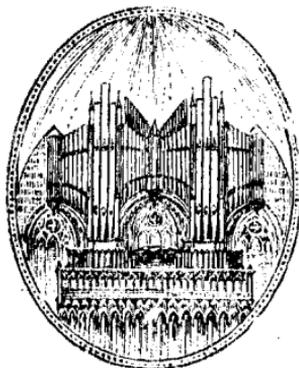
### Clerges de toutes dimensions

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des MEILLEURS CRUS.

Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis



MAISON FONDÉE EN 1878.

## CASAVANT FRERES

### Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.

*Orgues à Transmission Electrique, Pneumatique ou Tubulaire, Soufflerie Electrique et Hydraulique.*

RÉFÉRENCES : Orgues de N. D. de Montréal, (le plus grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Cathédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe, N.D. de St-Hyacinthe, St-Joseph d'Ottawa, St-Patrice, Montréal, St-Anne de Beaupré.

Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.